



Réponse à l'interpellation des candidats et candidates aux élections municipales de mars 2020 par le regroupement d'associations portant un Pacte pour la Transition Citoyenne.

Principe A : Sensibilisation et formation à la transition

Principe B : Co-construction des politiques locales

Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale

Ces trois principes sonnent comme des évidences si nous voulons engager la transition écologique avec sincérité et volonté politique. Rien ne sera efficace ni durable s'il n'emporte pas l'adhésion et la participation des citoyens. C'est pourquoi nous nous engageons à :

- faire de la sensibilisation aux enjeux de la transition écologique une priorité de notre action,
- garantir une méthode de concertation et d'information auprès des citoyens,
- de faire des choix responsables qui intègrent les critères essentiels de durabilité et de mesure des impacts environnementaux.

01. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions

sociales, environnementales et locales).

La commande publique est un levier majeur de transformation du territoire et de valorisation de ses acteurs économiques. C'est pourquoi, avec nous, elle obéira à un cahier des charges ambitieux comprenant par exemple, **la promotion des circuits courts, la fourniture en alimentation biologique** au maximum de ce qu'il sera possible pour la restauration collective, dans le strict respect de la loi Egalim, restauration collective que nous ferons adhérer à la démarche "Mon restau Responsable" de la Fondation de la Nature et de l'Homme pour une appropriation des acteurs concernés à la nourriture de qualité. Il y en ira de même pour les différents marchés publics dont nous assurerons la transparence des attributions et surtout un accès équitable et avec le souci constant de mettre à contribution **les PME et TPE locales.**

02. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financements éthiques.

Oui. Nous mettrons en place une Banque locale d'Investissement afin de permettre aux acteurs locaux d'être soutenus dans leurs projets de type entrepreneurial.

03. Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

Notre programme comprend **la neutralité carbone du patrimoine immobilier de la ville**. Tous les efforts de rénovation seront tournés vers cet objectif, à nos yeux primordial. Nous commencerons par un audit du patrimoine public, afin de le rationaliser au maximum. Et pour chaque bâtiment, un audit de performance énergétique sera réalisé ainsi qu'un **plan de rénovation programmé**. Nous créerons également un service de comptabilité carbone afin de mesurer et suivre l'atteinte de nos objectifs. La flotte de transports fera elle aussi l'objet d'un programme de conversion vers les énergies renouvelables, en lien avec l'agglomération et les prestataires actuels. Nous poursuivrons aussi la **politique de sobriété énergétique de l'éclairage public**. Là où cela sera possible nous installerons des détecteurs de mouvement pour optimiser la consommation sans nuire à l'exigence de sécurité des biens et des personnes. Nous encouragerons les acteurs économiques du territoire à s'engager, à travers une charte, vers la sobriété énergétique.

04. Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.

Nous ferons ce qui est nécessaire pour une meilleure transparence et une accessibilité renforcée de l'information auprès des citoyens.

05. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.

Oui. Non seulement les variables "bio" et "locale" seront prépondérantes dans nos choix de partenariat, mais nous serons nous-mêmes créateurs de fermes urbaines.

06. Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.

Oui.

07. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

Nous prévoyons l'instauration d'**une option végétarienne quotidienne** dans la restauration collective.

08. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

Nous encouragerons **la végétalisation de la ville**, notamment par l'implantation d'**une coulée verte** avec une connection douce et piétonne entre la Grande rue, le nouveau Théâtre et la place Mésirard, mais aussi par **le verdissement des surfaces** (toits et façades) avec le développement **des potagers urbains** que nous accompagnerons dans le conseil. **Un permis de fleurir sa rue** verra le jour qui permettra aux Drouais-es d'embellir leur rue eux-mêmes. Nous favoriserons aussi l'implantation de ruches urbaines pour soutenir la biodiversité et nous adapterons la politique de fleurissement en conséquence.

Nous ferons les investissements nécessaires pour **réduire l'imperméabilité des sols** dans les rues et les parkings. Cela afin de permettre au petit cycle de l'eau de s'accomplir et à l'eau de s'infiltrer naturellement dans l'espace urbain. Cela permettra de réduire l'érosion des sols et les phénomènes d'inondations extrêmes que nous avons connu en centre-ville. Nous n'encouragerons plus les supports publicitaires lumineux.

09. Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.

La ville mènera une **politique volontariste au chevet du centre-ville** et de sa redynamisation. Notamment en soutien des commerces indépendants. Chaque nouvelle demande d'implantation fera l'objet d'un examen attentif quant à son impact sur le tissu commercial existant.

En ce qui concerne l'extension urbaine, notre objectif sera : **zéro artificialisation nouvelle sans compensation égale** en surface et privilégier la reprise des friches industrielles pour tout nouveau projet.

10. Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.

L'eau n'est pas un bien comme les autres. Depuis 2010, l'eau est reconnu par les Nations Unies comme un droit fondamental de l'humain. Le prix de l'eau ne répondra pas à une logique commerciale mais seulement à la bonne gestion du réseau de distribution de l'eau et à son entretien. **Notre objectif est de ramener le prix de l'eau à son prix coûtant.** Et pour assurer son accès à tous, nous mettrons en place une caisse de solidarité "eau" pour les ménages en dessous du seuil de pauvreté.

11. Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou un plan climat citoyen ambitieux, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.

La mairie prendra ses responsabilités pour que son patrimoine immobilier tende rapidement vers la neutralité carbone. En parallèle nous accompagnerons les particuliers à s'engager dans cette démarche. En plus d'un guichet unique pour le conseil et le suivi des projets, nous mettrons en place **une SEM avec les habitants pour produire de l'énergie propre.** (Ex du Puy-Saint André. En associant la mairie, des habitants, des entreprises locales et le réseau citoyen "Énergie partagée" dans le but d'assurer l'autonomie énergétique du territoire. Depuis 2011, 3800 m² de toitures photovoltaïques ont été financés.)

12. Soutenir les rénovations à haute efficacité énergétique en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.

Oui. (cf. mesure 3). Nous aurons également **une démarche volontariste envers la rénovation des logements sociaux** afin que l'isolation soit une réalité pour tous et faire diminuer la facture d'énergie.

13. Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.

La patinoire prévu dans le site **Otium serait un vrai gouffre énergétique et une bombe à gaz à effets de serre.** Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), la consommation électrique d'une patinoire varie entre 35 et 65 euros par m² de glace et par an. D'où une facture énergétique souvent salée, environ 63 000 € pour une patinoire olympique. C'est une des raisons de notre opposition au projet.

14. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.

Parce que nos mobilités changent, mais parce que la voiture est toujours indispensable, nous devons repenser l'accès au centre-ville pour plus de fluidité et de sécurité.

Nous nous engageons à :

- **un stationnement amélioré avec plus de gratuités** / Incitations à l'usage du vélo et installation d'arceaux / **de vraies pistes cyclables mieux sécurisées** et cohérentes /

- mettre en place **un service de navettes électriques gratuites pour un transport express** depuis les zones résidentielles et les zones commerciales vers le centre-ville.

15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.

(cf : mesure 14)

16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.

Afin de réduire la nuisance des voitures, **l'espace piéton du centre-ville sera étendu.**

17. Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.

Dans la refonte du plan de circulation sera examinée la question du passage des poids lourds et plus généralement la question de l'achalandage en centre-ville.

18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets énergie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Nous permettrons à tous **le compostage des déchets ménagers** en mettant en place un programme de composteurs collectifs au pied des immeubles avec une gestion responsable des habitants et la mise en place de référents déchets bénévoles pour chaque zone. (cf. ville de La Rochelle : chaque foyer volontaire signe une charte de participation qui permet une formation et un accompagnement tandis que le syndic de copropriété et le bailleur s'engagent à faciliter l'usage et la pérennité du composteur. Pour réussir, ce dispositif nécessite un espace vert de 5 m² minimum, plat et facile d'accès, deux référents "compostage" minimum et quelques habitants volontaires au lancement du projet pour diffusion rapide.)

19. Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.

Une solution de **variation de la taxe d'ordures ménagères en fonction des déchets sera mise à l'étude**, à partir de l'exemple de Besançon. Suivant la logique du pollueur/payeur, il est possible de jouer la carte de la redevance incitative pour réduire les ordures ménagères. Calculée au poids et / ou à la levée, elle vise à encourager les bonnes pratiques de tri et la réduction des déchets en responsabilisant les usagers. Chacun des bacs de la commune sera équipé d'une puce électronique qui permet d'identifier le titulaire du contrat. Lors de la collecte, les informations de poids et de levée sont enregistrées par le système électronique embarqué de chaque benne, puis centralisées dans un logiciel. In fine, chaque ménage paye en fonction de sa réelle utilisation du service. **Le poids des déchets résiduels peut baisser de 70 kilos de moins par an et par habitant !**

20. Développer les habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.

Nous sommes favorables aux écolieux. Notre projet de recyclerie Delisle/Otium comprend une grande part de partage d'expériences et de transmission de savoir-faire, et proposera un tiers-lieu. Si un projet nous est proposé d'ouverture d'un écolieu à proximité de la recyclerie dans le même état d'esprit, nous serons favorables à une telle démarche.

21. Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.

Nous prévoyons l'ouverture d'un **centre d'accueil et d'hébergement des femmes victimes de violences**, notamment sexistes et sexuelles, mais aussi d'hommes en difficultés.

22. Limiter la place de la publicité dans l'espace public.

Les panneaux lumineux seront peu à peu éliminés et les panneaux publicitaires gênant l'esthétisme environnant déplacés.

23. Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables.

Notre plan de revalorisation du coeur historique intégrera l'exigence d'accessibilité pour toutes les personnes à mobilité réduite.

24. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.

Ce sera une des priorités du mandat pour en finir avec l'habitat insalubre et indigne.

25. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.

Cette mesure sera proposée aux différents acteurs de la ville, **notamment les commerçants** qui n'ont pas toujours les capacités requises face aux nouveaux logiciels de caisse informatiques, et plus généralement à tous ceux qui désirent se perfectionner en vue de projets professionnels.

26. Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.

La mairie adhèrera **au réseau Solid'R** pour être les acteurs d'une intégration réussie. Nous veillerons à ce qu'une offre de cours d'alphabétisation soit suffisante sur le territoire de la commune. Nous nous appuierons sur l'expérience du réseau associatif existant que nous développerons.

27. Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de

Parce qu'écologie doit rimer avec création d'emplois, parce qu'une attractivité se crée par la spécialisation du territoire, parce qu'une cohésion se bâtit autour de fiertés : l'économie circulaire peut être notre nouveau moteur de croissance.

Nous nous engageons à :

- créer **d'une filière de formation dédiée à Dreux, soutien à la conversion des entreprises existantes et à l'installation de nouvelles."**
- créer un guichet unique au service des entreprises et des particuliers pour l'accès aux subventions et le suivi de projets.
- **créer un village de la recyclerie sur l'ancien site Delisle.**
- développer des actions de soutien à l'économie sociale et solidaire.

28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co- construction de la commune et de ses groupements.

La démocratie participative sera au coeur de notre principe de gouvernance. Nous mettrons en place de véritables instruments pour une **démocratie de proximité** avec des conseils de quartiers tirés au

sort, munis de budgets participatifs. Nous ferons également en sorte que ces conseils soient intégrés en amont aux délibérations du Conseil municipal.

29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

Dans une époque traversée par les changements climatiques et les bouleversements numériques, nos repères sont bousculés. Nous avons besoin de prendre en compte **le temps long** pour répondre à ces défis qui engagent l'avenir de nos enfants.

Nous instituerons un Conseil citoyen des jeunes et des aînés. Il aura une fonction de vision long terme et sera force de propositions auprès du conseil municipal. Nous choisirons la méthode de composition la plus pertinente pour la meilleure représentativité possible. La diversité générationnelle est un atout : les jeunes partagent leur dynamisme et leur vision d'avenir, tandis que les aînés avisent, forts de leur expérience. Ensemble, réunis au sein du Conseil, les générations seront solidaires. Elles porteront la réalité de Dreux, se feront l'écho des réalités quotidiennes, et seront les acteurs du vrai changement que nos citoyens appellent de leurs vœux.

30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste (pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique et délibératif).

Soutenir les associations qui œuvrent dans les services aux personnes notamment les aînés, ainsi que l'aide à domicile.

31. Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitants.

Cf. 27-28-29

32. Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations.

Nous serons très vigilants à ce que la richesse produite à Dreux y revienne. Nous sommes ouverts à l'étude de toutes solutions pratiques pouvant y contribuer.